

## TARIFS TAXE DE SÉJOUR

Incluant la majoration de 10% reversée au Conseil Départemental de l'Isère

TYPES ET CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT	TARIFS À partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2019
Palaces	4,50 €
Hôtels de tourisme 5* Meublés et résidence de tourisme 5*	3,30 €
Hôtels de tourisme 4* Meublés et résidences de tourisme 4*	2,50 €
Hôtels de tourisme 3* Meublés et résidences de tourisme 3*	1,65 €
Hôtels 2* Meublés de tourisme 2* Résidence de tourisme 2* Village Vacances 4 et 5*	0,95 €
Hôtels 1* Meublés de tourisme 1* Résidence de tourisme 1* Chambres d'hôtes et Village Vacances 1, 2 et 3*	0,85 €
Hôtels, meublés et résidences non classés ou en attente de classement	5,5 %* du coût de la location par personne et par nuit
Camping-cars	0,65 €

\*Attention: le tarif appliqué ne pourra toutefois pas excéder le tarif du 4\* soit 2,50 €/nuit/personne.

Taxe de séjour annuelle : versement au plus tard le 31 mai (intersaison d'automne et saison d'hiver) et le 30 septembre (intersaison de printemps et saison d'été).

#### Exonérations :

- les mineurs,
- les titulaires d'un contrat saisonnier employés sur le territoire de la commune.
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire

Mairie – 226, route de la Poste – 38750 ALPE D'HUEZ

04 76 79 54 89 – [taxedesejour@mairie-alpedhuez.fr](mailto:taxedesejour@mairie-alpedhuez.fr) - <https://ts.ofeaweb.fr/tshuez/huez>